



BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-QUIRIN/LETTENBACH

Année 2019 n°1

LE MOT DU MAIRE

Nous voici déjà sur les premières marches de l'année 2019. il y a très peu nous étions encore dans les festivités des fêtes de fin d'année. A peine le temps de prendre le rythme de la rentrée, de préparer la commémoration du 100ème anniversaire l'Armistice de 1918, d'organiser la messe de la Saint-Hubert, d'installer les illuminations de Noël et 2018 s'en est allé.

En ce début d'année, j'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2019. Avec les adjoints et l'ensemble des membres du Conseil Municipal, nous vous souhaitons beaucoup de joie, de bonheur, de réussite dans vos projets en profitant de chaque instant de la vie. Réunissons toujours et encore nos forces afin que notre village poursuive son développement, son dynamisme, sa douceur d'y vivre.

En cette période trouble et incertaine, la raison doit l'emporter. Il est important que chacun puisse s' exprimer et faire part de ses difficultés mais aussi de ses propositions pour faire évoluer les choses. Le gouvernement engage sur tout le territoire un Grand Débat National sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation des services publics permettant à chaque Français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions. Une lettre du Président de la République sera adressée à tous les Français. Un cahier de doléance sera à votre disposition en mairie.

Nous accueillons dans notre village, une nouvelle secrétaire de mairie Mme Delphine CARABIN, qui exerce déjà un mi-temps à Vasperviller, Delphine est venue remplacer Mme Fabienne FOLLMER suite au départ de celle-ci où un poste à plein temps lui fut proposer à la mairie d'Avricourt. Je tenais à adresser à Fabienne, tous mes remerciements pour l'excellent travail effectué auprès de nos administrés et sur les dossiers confié durant les années passées dans notre collectivité. Je lui souhaite une belle continuation dans sa nouvelle aventure professionnelle. J'adresse à Delphine, la bienvenue dans notre village et l'espoir d'un travail en toute cohésion.

Pour cette nouvelle année, de nombreux projets sont en cours. Nous sommes conscients de la pro-

blématique du commerce sur le village, en particulier la boulangerie. Nous travaillons sur ce dossier depuis déjà un moment afin de trouver une solution. Cependant, il est parfois pas si facile d'avancer comme on le souhaiterait. A nous de travailler ensemble pour retrouver une vitalité de nos commerces de proximité, et de les pérenniser.

Très belle année à tous.

Karine COLLINGRO

Maire de Saint-Quirin

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2018

Membres présents : 9

Membre(s) absent(s) excusé(s): Raymond VIDAL - Fanny COMOLI - Nicolas WEIL

Le conseil municipal, après délibération :

• <u>Contrat de maîtrise d'œuvre - Mise en sécurité de la rue des Verriers et du carrefour rue des Verriers – rue de la Basse</u> Aubry à Lettenbach

Mme le Maire soumet au conseil municipal la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre concernant la mise en sécurité de la rue des Verriers et du carrefour rue des Verriers – rue de la Basse Aubry à Lettenbach.

Le bureau d'étude BEREST à Phalsbourg propose la maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 4 961 € et TTC de 5 953.20 €.

Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude BEREST, pour un montant HT de 4 961 € et TTC de 5 953.20 €.

• <u>Avenant 1 – Travaux de réhabilitation : source, ancien réservoir, station de traitement, nouveau réservoir – groupement d'entreprises : STRUBEL/6'TEM/RESINA/TECHNIPLAST</u>

Mme le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 relatifs aux travaux de réhabilitation : source, ancien réservoir, station de traitement, nouveau réservoir, à savoir :

Réfection de crépis, reprise d'enrobé, travaux de curage, remplacement de vanne, mise en place d'une gaine.

15 481.20 € HT soit 18 577.44 € TTC

Autorise le Maire à signer l'avenant mentionné ci-dessus.

• Demande d'autorisation au conseil municipal de signature des avenants aux marchés à hauteur de 25 000 €

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signature pour les futurs avenants aux marchés divers, jusqu'à hauteur de 25 000 € afin de ne pas retarder les travaux ou les paiements des entreprises.

Autorise le Maire à signer les futurs avenants aux marchés divers jusqu'à hauteur maximale de 25 000 € après consultation et autorisation des adjoints.

• Demande de subvention - A.F. compagnons de la Libération

Mme le Maire soumet au conseil, la demande de subvention de l'A.F. compagnons de la Libération, dont le délégué est M. Claude CAMBAS. Une stèle commémorative pourrait être installée sur la commune de Sarrebourg pour un montant de 9 075 € TTC.

Le Maire rappelle au conseil que M. Lucien CAMBAS était compagnon de la Libération, dont 7 au total en Moselle.

Décide de participer à hauteur de 500 €.

• Demande de subvention - Participation marché de Noël 2018 - Syndicat d'Initiative

Madame le Maire propose au conseil, d'allouer une aide sous forme de subvention, au Syndicat d'Initiative pour son traditionnel Marché de Noël.

Madame le Maire propose une aide à hauteur de 4 000 € pour 2018.

Accepte l'aide financière à hauteur de 4 000 € sur présentation du budget prévisionnel pour le Marché de Noël 2018 au Syndicat d'Initiative de St-Quirin. La subvention de 4 000 € sera versée ensuite sur présentation du bilan financier de la fête ainsi que toutes factures correspondantes à celle-ci.

Achat d'un tracteur

Le Maire donne la parole à M. Thierry Pfeiffer, adjoint chargé du matériel technique. L'achat d'un tracteur au service technique est nécessaire, celui actuel ayant de grosses réparations à venir. Il présente le devis de la société Niess MAE de Fénétrange pour un montant HT de 33 650 soit TTC 40 380 comprenant la reprise du tracteur New Holland td 90.

Demande à M. Pfeiffer de négocier en sus, la mise en sécurité (triangle, gyrophare, etc ...) ainsi que les pneumatiques.

Autorise le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 33 650 € HT soit 40 380 € TTC.

Demande que la facture soit établie sur l'année 2019 ; le budget 2018 étant clôturé.

• Achat d'une partie de terrain SCHELY Nicole - Croix des Missions

Mme le Maire rappelle au conseil l'affaire terrain Schely Nicole à la Croix des Missions dont la commune est propriétaire à côté d'un terrain lui appartenant, suite à des travaux de voiries.

Elle informe le conseil qu'un PV d'arpentage a été demandé auprès du cabinet de géomètres Lambert.

Mme Schely accepte de vendre à $1000 \in l$ 'are, à la commune de Saint-Quirin une partie de terrain sis section 9 parcelle 61 d'une contenance de 4 ares 43 ca ; pour un montant total de 4 430 €.

Considérant la nécessité de régulariser la situation,

Considérant la nécessité d'acquérir une bande de terrain de 4 a 43 ca,

Vu la promesse de vente de Mme SCHELY Nicole,

Décide l'achat de la bande de terrain section 9 parcelle 61 d'une contenance de 4 a 43 ca moyennant le prix global de 4 430 €.

Tous les frais inhérents à cet achat seront pris en charge par la commune de St-Quirin.

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial à intervenir.

•Désaffectation ancienne école de Lettenbach

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la situation concernant la désaffectation de l'ancienne école de Lettenbach ainsi que les différentes délibérations s'y afférentes.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur d'Académie en date du 4 septembre 2018,

Vu l'avis favorable de Madame la Sous-Préfète en date du 10 septembre 2018,

Donne un avis favorable à la désaffectation de l'ancienne école de Lettenbach ainsi qu'à la cour.

• Transfert de la compétence GEMAPI alinéa 12 à la CC-SMS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du transfert de la compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) à la CC-SMS.

Les statuts de la Communauté de Communes issue de la fusion ont été modifiés par l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/1-048 du 16/11/2017. Dans son article 3, cet arrêté précise que la CCSMS exerce la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », correspondant aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'Environnement. La CCSMS doit également se doter de la compétence facultative correspondant à l'alinéa 12 « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Ainsi, La CCSMS transférera au SDEA, la compétence correspondant à l'alinéa 12 de l'article L211-7. du Code de l'Environnement précité et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal correspondant au bassin versant de la Sarre.

Accepte par 8 voix pour et 2 abstentions, le transfert de compétence correspondant à l'alinéa 12 de l'article L211-7 à la CCSMS. :

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert et d'approuver les nouveaux statuts.

• <u>Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2017-2020 et rapport de la CLECT du 27 septembre 2018, révision de l'attribution de compensation</u>

Le Maire rappelle au conseil que, par délibération n° 2017-12 en date du 12 Janvier 2017, le conseil communautaire de la CC SMS avait décidé de mettre en place le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et en parallèle un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

En 2017 le pacte a porté sur la neutralisation fiscale pour le contribuable ainsi que sur le partage de la non contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC).

La fusion des communautés de Communes et du passage en FPU a également eu pour conséquence d'entraîner un nouveau mode de calcul du potentiel financier par habitant sur le territoire communautaire, impliquant une diminution des dotations de l'Etat aux Communes-Membres. Dans ce cadre, le conseil communautaire, par délibération en date du 25 Octobre 2018, a décidé de mettre en œuvre de nouvelles mesures de solidarité dans le cadre du pacte financier et fiscal, et plus précisément :

Une révision des attributions de compensation (après avis de la CLECT)

Partie 1 : compensation des pertes de dotation des communes par la création d'une solidarité entre les communes

Partie 2 : reversement par la CC SMS d'une part complémentaire du gain de FPIC aux communes

La mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement

La mise en place d'un fonds de concours à la réalisation d'équipements touristiques

Un partage conventionnel de la Taxe d'Aménagement pour les nouvelles implantations sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE)

La prise en charge par la CC SMS de la compétence « Eaux Pluviales »

Le 27 septembre 2018, la CLECT de la CC SMS s'est réunie pour examiner les effets du pacte financier et fiscal de solidarité sur les AC des communes. Des montants de révision d'Attributions de Compensation (AC) ont ainsi été définis pour chaque commune concernée.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Ainsi, pour la Commune de SAINT-QUIRIN, le rapport de la CLECT préconise une **augmentation** de l'AC de **9 628 €.** L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de **26 605 €.**

Le projet de Pacte financier et fiscal prévoit un montant du Fonds de Concours de Fonctionnement affecté à notre Commune de 3 846 € par an, sur la période 2018-2020.

Le maire, après avoir détaillé les différentes mesures du pacte précise également au conseil que les mesures financières du pacte ne sont applicables qu'aux communes ayant délibéré favorablement sur la totalité des révisions d'attributions de compensations telles que proposées lors des différentes CLECT.

Approuve le rapport de la CLECT du 27 septembre 2018 pour la révision libre des attributions de compensation,

Approuve le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Autorise le Maire à signer la convention avec la CC SMS pour la mise en place du Fonds de Concours de Fonctionnement d'un montant de 3 846 €

Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 26 605 €.

• Rapport de la CLECT du 30 novembre 2017 et du 15 février 2018 et révision de l'attribution de compensation

Le 30 novembre 2017, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner deux thématiques : l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.18, et la régularisation d'actions effectuées par les ex-CC hors compétences. Des montants de révisions d'AC ont ainsi été définis pour chaque commune.

Le 15 février 2018, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.18. Des montants de révisions d'AC ont ainsi été définis pour chaque commune.

La commune de SAINT-QUIRIN est concernée par ces thématique, du fait du transfert de sa compétence « éclairage public » et « SDIS ».

S'agissant d'une révision d'AC dans le cadre de transferts de compétences, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les communes concernées dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport.

Ainsi, pour notre commune de SAINT-QUIRIN, le rapport de la CLECT du 15/02/2018 préconise une diminution de l'AC de 16 709 € dont + 3 506 € de maintenance EP et – 20 215 € de participation au SDIS.

Compte tenu de la correction des AC « de base » définitives liée aux précédentes révisions des AC déjà approuvées par notre commune, l'AC à verser par la CCSMS à la commune sera donc dorénavant de **16 977 €**.

Approuve le rapport de la CLECT du 30 novembre 2017

Approuve le rapport de la CLECT du 15 février 2018

Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 33 686€ à

16 977 €.

• <u>Décision Modificative de crédits n° 1 – Budget Général</u>

Sur proposition du Maire,

Approuve les décisions modificatives de crédits n° 1 et 2 au budget général

Prime achat maison

Sur proposition du Maire,

Accepte la prime de 300 € pour l'achat d'une maison à :

Anaïs ROCHET 60 place de la Caserne

Clément JAXEL 264 rue des Verriers à Lettenbach

• Demande de subvention DETR - Rénovation Espace de Rencontre Pierre Fachat

Madame le Maire donne connaissance au conseil de l'avant-projet définitif concernant la rénovation de l'Espace de Rencontre Pierre Fachat, ainsi que du plan de financement provisoire de l'opération (voir annexe).

Prend acte du plan de financement provisoire de l'opération pour un montant HT de 621 418.23 € soit TTC 745 701.88 €.

Autorise le Maire à demander une subvention DETR concernant cette opération à hauteur de 250 000 €.

• Conventions d'utilisation des bâtiments communaux avec les Associations du village

Madame le Maire propose au conseil municipal qu'une convention soit établie entre la commune de St-Quirin, propriétaire des bâtiments communaux avec chaque association du village pour l'occupation des bâtiments occupés.

Précise que les associations ont usage des bâtiments communaux à titre gracieux.

Donne son accord de principe pour l'établissement d'une convention entre la commune de St-Quirin et les associations occupant les divers bâtiments communaux.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption :

- 1 section 05-75/19 a 59 ca
 - section 22-178/23 / 1 ha25 a 58 ca
 - section 22-138 / 66 a 78 ca
- 2 -section 15-172 / 12 a 10 ca

Madame le Maire informe le conseil :

Les personnes de 65 ans et plus inscrites au repas des aînés et désirant profiter d'un co-voiturage pour se rendre au restaurant à l'Auberge de la Forêt à Lettenbach, devront se faire connaître au secrétariat de mairie afin de profiter du minibus. L'information sera diffusée par le biais du bulletin municipal, sur le site de St-Quirin ainsi que via Facebook.

L'Architecte des Bâtiments de France sera en visite à St-Quirin jeudi 20 décembre prochain où le sujet de la maison de l'ONF en vente sera abordé.

Une convention entre les communes de Saint-Quirin et Métairies St-Quirin sera instaurée pour la mise à disposition des agents du service technique ainsi que du matériel. Le secrétariat est chargé de voir les formalités avec le Centre de Gestion.

CENTRE AERE

Le premier centre aéré de cette année se déroulera

Du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019

Pour inscrire les enfants,

Veuillez vous présenter à l'accueil périscolaire

« La Fourmilière ».

Tél: 03.87.08.66.71 Mail: perisaintquirin@outlook.fr



ENQUETE INSEE

L'Institut National de le Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en partenariat avec l'Observation national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1er février au 15 avril 2019, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

HOSTELLERIE DU PRIEURE

L'Hôtel Restaurant Gastronomique du Prieuré vous informe du changement de son adresse mail. Vous pourrez dorénavant les contacter à l'adresse suivante : prieureval57@gmail.com

Nouvelle adresse pour le site : prieuresaintquirin.com

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est désormais coupé de 0h00 à 5h30. Cette coupure est effective depuis décembre 2018. Lorsqu'une lampe est en dysfonctionnement merci de prévenir la mairie. En effet, la commune a à nouveau la compétence de l'éclairage public et à sa charge l'entretien. Nous faisons part à l'entreprise du dysfonctionnement cependant nous sommes dépendantes de celle-ci d'où parfois de l'attente avant réparation. De plus, nous regroupons les réparations afin d'économiser les coûts. Merci de votre compréhension.

REPAS DES ANCIENS

Il est toujours agréable pour les « Anciens » de se réunir autour d'un bon repas! Cette année, il se déroulera le dimanche 27 janvier 2019 à 12h00 à l'Auberge de la Forêt de Lettenbach. Un transport sera mis à disposition des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

ARRETE MUNICIPAL ANNEXE DE LETTENBACH

Département : Moselle Canton : Lorquin

COMMUNE DE SAINT-QUIRIN

ARRETE Nº 64 / 2018

ARRETE portant interdiction de stationner le long de la route départementale RD 96 rue des Verriers annexe de Lettenbach

Le Maire de la Commune de Saint-Quirin,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6;

Vu le code de la route;

Vu l'arrêté interministérielle du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1-8ème partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement de tous véhicules, le stockage de tous matériaux, sur une partie du domaine public à l'annexe de Lettenbach – Saint-Quirin le long de la rue des Verriers D96,

Considérant les travaux de réfection du mur et de la clôture appartenant à la Fondation Vincent de Paul, annexe de Lettenbach,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le stationnement de tous véhicules, le stockage de tous matériaux, est interdit le long de la route départementale RD96 au niveau de la nouvelle clôture appartenant à la Fondation Vincent de Paul pour une durée indéterminée.

Article 2: Les panneaux de signalisation seront fournis et mis en place par la Fondation Vincent de Paul

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de METZ dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lorquin
- UTT Sarrebourg Château-Salins
- M. le Directeur de la Maison d'Enfants Spécialisée

Fait à St-Quirin, le 12 décembre 2018 Madame Le Maire

arine COLLINGRO

CIRCULATION PLACE DE L'EGLISE ET STATIONNEMENT

Pour sécuriser la Place de l'Eglise et la cour de récréation de l'Ecole Primaire, il a été décidé de fermer à la circulation la place de l'église et d'établir un sens unique de circulation. Le stationnement est autorisé seulement au place indiqué, en dehors de ces places tout stationnement est interdit, également dans la rue de la Garinette où tout arrêt et stationnement est strictement interdit. Merci de votre compréhension.

DENEIGEMENT

Le déneigement, c'est l'affaire de tous, le saviez-vous?

Il est important de savoir que le déneigement devant un bâtiment privé, immeuble ou maison... incombe au propriétaire. En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée (articles 1382 et 1383 du code civil).

Soyons attentifs à nos ainés surtout ceux vivants seuls, si nécessaire aidons-les par des petits gestes d'attention et d'entraide.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé :

- ⇒ Vendredi 25 janvier,
- ⇒ mardi 19 février,
- ⇒ jeudi 21 février
- ⇒ vendredi 22 février 2019.

En cas d'urgence, s'adresser à Mme le Maire ou aux adjoints.

BRIOCHE DE L'AMITIE

Cette année l'opération « Brioche de l'Amitié » a récolté la somme de 755,16 euros. Un grand merci à vous tous pour votre générosité!!!

Merci également aux associations :

- Association des Pêcheurs
- Club de l'Amitié
- Union Musique Saint-Quirin
- Club Vosgien
- Association Parenthèse
- Syndicat d'Initiative
- Chorale

Qui ont participé à cette opération sur Saint-Quirin village ainsi que sur l'annexe de Lettenbach

AFPA

Les journées de l'information organisées par la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan, la Mission Locale et Pôle emploi sur la formation se poursuivent :

Mercredi 23 janvier 2019 de 9h30 à 12h00

Mercredi 20 février 2019 de 9h30 à12h00

Mercredi 20 mars 2019 de 9h30 à 12h00

Mercredi 24 avril 2019 de 9h30 à 12h00

Inscription obligatoire au 03 87 07 05 20

BIBLIOTHEQUE DE VASPERVILLER

Si vous aimez lire, notre petite bibliothèque, riche de plus de 3 000 ouvrages serait heureuse de vous accueillir.

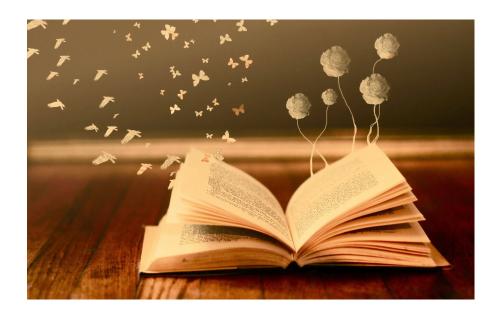
Les bénévoles peuvent vous recevoir :

- le mercredi de 14h à 17h
- le 3ème samedi de chaque mois de 14h à 16h

Une permanence le vendredi de 15h à 18h est également assurée par la secrétaire de mairie Mme CARABIN Delphine (s'adresser à la mairie).

La bibliothèque se situe dans la cour de la mairie.

Nous vous espérons nombreux!!!



LA VIE ASSOCIATIVE

AMIS DU PATRIMOINE

vendredi 01 mars 2019 : Assemblée Générale au Club House

ANCIENS COMBATTANTS

• vendredi 29 mars 2019 : Assemblée Générale à la salle des associations

ASSOCIATION PARENTHESE

- dimanche 3 mars 2019 : carnaval des enfants à la Barakozart
- samedi 30 mars 2019 : théâtre à la Barakozart ou à l'ERPF

CLUB DE L'AMITIE

- vendredi 21 février 2019 : Assemblée Générale à l'ERPF
- mercredi 6 mars 2019 : loto à partir de 14 heures

CLUB VOSGIEN

- vendredi 25 janvier 2019 : Assemblée Générale à l'ERPF
- jeudi 24 février 2019 : repas choucroute à l'ERPF

© I Can Stock

DONNEURS DE SANG BENEVOLES

• jeudi 14 février 2019 à l'ERPF



SYNDICAT D'INITIATIVE

vendredi 22 mars 2019 : Assemblée Générale au Club House

Merci aux associations de bien vouloir nous communiquer les dates des manifestations au minimum un mois avant la date de parution du bulletin :

- début mars.
- début juin ,
- début septembre
- début décembre,

Cela afin de faciliter la mise en page du bulletin municipal. Merci de votre collaboration.

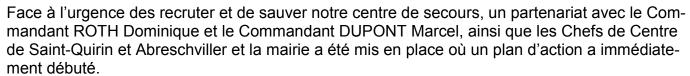
RETROSPECTIVE INTERVENTIONS DES POMPIERS 2018

Nos sapeurs-pompiers de Saint-Quirin sont intervenus 56 fois en 2018

- 53 secours à la personnes
- 2 feux
- 1 destruction d'insecte

Effectif du centre 8 Sapeurs-Pompiers

Mais seulement 5 opérationnels



Des courriers ont été distibués aux habitants du village.

Présence d'un stand de recrutement au Marché de Noël

Mise en contact avec le Républicain Lorrain, France 3 et Radio Mélodie.

Une manœuvre a été effectuée le samedi 12 janvier avec les Centres de Secours d'Abreschviller, Lorquin et Walscheid.

Grâce à ce plan d'action du volontariat :

- prise de contacts avec 15 personnes
- 7 engagements de volontaires à ce jour

Une belle réussite mais ne relâchons pas la prise de contact avec les habitants, les portes de la caserne vous sont ouvertes.

Si vous avez de la disponibilité et le sens du service public, vous pouvez nous rejoindre et échanger avec le chef de centre Christophe WELSCH.

D'ores et déjà un grand merci aux 7 engagés et aux sapeurs pompiers qui œuvrent toute l'année pour notre sécurité.







« Saint - Quirin, village de Noël » affiché dans le métro parisien par Moselle attractivité!



L'attractivité d'un des plus beaux Villages de France qui prépare son féerique spectacle de Noël avec plus de 100 artistes sur scène les 1er et 2 décembre 2018!

Les 1er et 2 décembre 2018, à Saint-Quirin, au cœur historique d'un des plus beaux villages de France, on entre dans le temps de l'Avent avec la 13ème édition de « Saint-Quirin village de Noël « : Saint-Quirin se transforme alors en village de Noël et revêt ainsi ses plus beaux habits de fête.

.Retombées médiatiques avec notamment :

• Luxe Tv diffuse sur son réseau monde (en Français et en Anglais) un magnifique reportage sur Saint Quirin village de Noël. A visionner, entre autre, sur l'application Luxe tv player comme des centaines de millions de téléspectateurs dans le monde! Merci infiniment à Monsieur <u>Jean Stock</u>, enfant du pays de Sarrebourg et patron de cette chaîne mondiale de faire rayonner les Noëls de Moselle et notre beau village!

Quelques chiffres de la **diffusion de cet évènement à travers le monde :** ainsi en décembre 2018, notamment au moment des fêtes:

- * 107 diffusions HD du reportage sur notre version française,
- * 109 diffusions HD du reportage hors Luxembourg et France en version anglaise,
- * 200 diffusions sur notre réseau UHD 4K en français et en anglais,
- * et enfin 342 diffusions SD en Asie et en Australie sur "Goto LUXE.TV » en version anglaise.

Au total, 758 diffusions pour une durée cumulée de 39 heures et 52 minutes.

- TF1 ayant déplacé une équipe de reporters, ainsi que TV8, toutes reléguées par la presse locale (Républicain Lorrain - revue de Moselle Attractivité - etc) : cf dossier de presse.

Saint Quirin village de Noël, des étoiles plein les yeux!

La magie et la joie de noël a ainsi envahi Saint Quirin ce week-end et des milliers de visiteurs sont repartis des étoiles plein les yeux et mieux encore ont rempli leur cœur d'amour!

En amont et en aval de cette opération, les bénévoles s'activent pour préparer l'événement, organisé par le Syndicat d'initiative et le Club vosgien. Le vendredi matin, ils réglaient encore les derniers préparatifs. Merci à eux !

Merci aux artistes, aux associations, aux exposants et aux partenaires de ce bel événement Noëls de Moselle!

Merci aux milliers de visiteurs qui ont rejoint le Marché de Noël de Saint Quirin et vécu une journée magique avec notamment l'envolée du traîneau du Père Noël!











DATES D'INSCRIPTION

Mardi 22 janvier 19 de 17h à 18h

Ou

Jeudi 24 janvier 19 de 17h à 18h

20 places disponibles (une fois ce chiffre atteint les inscriptions seront closes)



CONTACTS

0 3 87 08 66 71 PÉRISCOLAIRE

perisaintquirin@outlook.fr

Pour tous renseignements ou sur place, au périscolaire

de 9h à 11h

La commune de St Quirin



propose

Un centre aéré du:

11 au 15 février



divers



DE 9H À 17H DE 3 À 11 ANS

PROGRAMME:

- Jeux dans la neige « s'il y en a » et chocolat chaud
- · Jeux de sociétés
- Bricolages surprises
- · Ballades et jeux en forêt
- · Atelier cuisine

PIÈCES À FOURNIR:

- Copie du dernier avis d'imposition
- Copie du carnet de vaccinations
- · No CAF
- Copie Assurance scolaire et extrascolaire
- Fiche de renseignements (disponible sur stquirin.fr rubrique périscolaire)

Pour les enfants non inscrits

Tarify:

Quotien Familial

La semaine

0 à 700 64 euros

701 à 900 74 euros

901 à 1100 89 euros

+ 1100 98 euros







LES ENFANTS SERONT SOUS LA RESPONSABILITE DE LEURS PARENTS

RENSEIGNEMENT 06.34.55.86.71

14H30 DEFILE DANS LES RUES

15H30 FETE DES ENFANTS A LA BARAKOZART RUE DU STADE - SAINT-QUIRIN







INFORMATION

Vous demandez un passeport?

• Si votre commune de naissance ne dématérialise pas la délivrance des actes d'état civil, un acte de naissance peut

• Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance.

Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur :

https://ants.gouv.fr, rubrique « Les solutions » --> « COMEDEC » --> « Villes adhérentes à la dématérialisation ».



vous être demandé. Renseignez-vous en mairie sur la liste des pièces à fournir ou connectez-vous sur :

www.service-public.fr, rubrique « Papiers - Citoyenneté » --> « Passeport ».





LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : UN GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DE SARREBOURG

Aux habitantes et habitants du Pays de Sarrebourg Madame, Monsieur,

En 2016 et 2017, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres deux *« Lettres du SCoT »*, relatives au schéma de cohérence territoriale, élaboré par le Pays de Sarrebourg. (Retrouvez ces documents sur le site Internet du Pays de Sarrebourg: www.pays-sarrebourg.com).

A travers ce schéma, les élus du Pays de Sarrebourg avec les acteurs socio-économiques et différents partenaires ont défini un projet de territoire qui définit les orientations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'année 2018 a permis de poursuivre les travaux pour avoir bientôt un document finalisé avec des objectifs validés. Ces objectifs sont :

Un territoire rural diversifié, attractif pour les habitants et propice à un développement économique :

- > Accueillir 3300 habitants supplémentaires avec une perspective de 67 700 habitants d'ici 2035.
- Créer 5 500 logements en proposant une offre de logements diversifiés y compris 205 logements sociaux :
- Maintenir et renforcer les différents services : commerces, services divers, accès aux soins et à la santé, transports, équipements culturels et de loisirs, accès au numérique, lutte contre les nuisances) :
- > Favoriser le développement économique des entreprises en proposant des locaux et des espaces adaptés.

Un cadre de vie de qualité en prenant en compte dans le cadre des nouveaux projets urbains :

- La qualité du paysage urbain : patrimoine bâti, harmonie architecturale et espaces végétalisés;
- Les caractéristiques paysagères : intégration du bâti par rapport aux grands paysages, préservation d'éléments comme les haies, les vergers, les alignements d'arbres, les ripisylves, les forêts et prairies, les arbres isolés et les bosquets ;
- Les zones inondables, les espaces agricoles, les espaces naturels : cours d'eau, étangs, forêts, zones humides,...;

Le SCoT donne un cap pour deux objectifs essentiels : réduire la consommation foncière et l'étalement urbain d'une part, concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers d'autre part.

Plusieurs mesures sont préconisées :

- Privilégier l'utilisation du potentiel existant pour la création de nouveaux logements ou celle d'activités économiques : construire dans le tissu urbain, rénover ou restaurer le bâti existant, construire de préférence dans les espaces vides appelés « dents creuses » présentes à l'intérieur du tissu urbain, réutiliser des friches ou des locaux vacants.
- Un certain nombre d'espaces agricoles, naturels et forestiers devront être protégés en y interdisant ou limitant les nouvelles constructions.
- Protéger la population des risques et nuisances : inondations, coulées de boue, bruit, pollution lumineuse....

Participez vous aussi et donnez nous votre avis :

Par téléphone au 03 87 03 46 35 ou en nous écrivant :

- Adresse postale: Syndicat mixte du Pôle territorial du Pays de sarrebourg Salle des fêtes Place du Marché – 57400 SARREBOURG
- Adresse mail : pays.de.sarrebourg@wanaddo.fr

Le Président du Pôle territorial du Pays de Sarrebourg Camille ZIEGER

L'ESPACE ÉNERGIE HABITAT : LE PARTENAIRE DE VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE !

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte met à disposition de ses habitants depuis 2016 : l'Espace Énergie Habitat. Ce service propose des conseils et un accompagnement personnalisé, neutre et gratuit pour les particuliers qui souhaitent effectuer des



travaux de rénovation. Ainsi, notre conseiller Antoine KIRVELLE vous accueille chaque mardi sur rendez-vous dans son bureau situé dans le bâtiment de la maison de l'emploi à Sarrebourg.

« LES FRAIS DE CHAUFFAGE REPRÉSENTENT UN COÛT IMPORTANT DANS LE

BUDGET DES MÉNAGES AINSI LES RÉNOVATIONS ÉNERGETIQUES PERMETTENT D'EFFECTUER DES ÉCONOMIES POUR RÉDUIRE CES DÉPENSES. »



Depuis 2 ans, l'Espace Énergie Habitat a accompagné plus de 500 personnes dans leurs travaux de rénovation. Antoine KIRVELLE nous explique « J'étudie l'ensemble des possibilités avec les particuliers en observant les avantages et les inconvénients qu'elles apportent, en prenant compte du budget dont dispose le propriétaire.

J'aide les particuliers dans leurs démarches administratives pour obtenir les aides publiques disponibles. Les lois évoluent rapidement, il est parfois compliqué pour les particuliers de connaître l'ensemble des aides mobilisables. De même, je propose des listes d'artisans RGE et je vérifie les devis pour les propriétaires. »

« L'ESPACE ÉNERGIE HABITAT EST UN SOUTIEN TRÈS UTILE!»

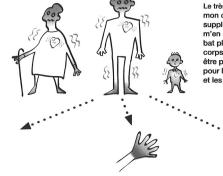
Et si c'était le bon moment pour faire des travaux de rénovation énergétique ?

FAITES APPEL À L'ESPACE ÉNERGIE HABITAT!

Un service proposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud



Attention vague de très grand froid



Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation. Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires



Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



 J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).

- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
 Je donne de mes nouvelles à mes proches,
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls.
 Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
 J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter

les chutes sur un sol glissant.



Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.



Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • social-sante.gouv.fr • www.santepubliquefrance.





L'OFFRE DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE SARREBOURG MOSELLE SUD

LES TRANSPORTS EN COMMUN

LE RÉSEAU DE BUS

6 jours / 7 iSitad Couronne: fonctionne du lundi au samedi, sur réservation préalable jusqu'à 2 h avant votre voyage. Les communes desservies: Bébing, Buhl-Lorraine, Haut-Clocher, Hommarting, Imling, Niderviller, Sarraltroff.

2 jours / 7 iSitad Villages : fonctionne les mardis et les vendredis, jours de marché, pour vous permettre de faire vos courses à Sarrebourg de 9h à 12h. (Réservation obligatoire la veille). Ce service est disponible à partir des communes suivantes :

Assenoncourt, Aspach, Barchain, Belles-Forêts, Desseling, Foulcrey, Fraquelfing, Fribourg, Guermange, Hattigny, Helleringlès-Fénétrange

Ibigny, Lafrimbolle, Landange, LaneuvevillelèsLorquin, Métairies-Saint-Quirin, Neufmoulins, Rhodes, Richeval, Saint-Georges, Schneckenbusch, Postroff, Turquestein-Blancrupt, Xouaxange.

6 jours / 7 jibus : ce sont 2 lignes régulières desservant Sarrebourg et Réding du lundi au samedi.

Informations: www.isibus.fr ou 0 800 710 636

LE RÉSEAU TER & TIM - TRAIN ET CAR



Depuis la gare de Sarrebourg, vous pouvez rejoindre quotidiennement en train les villes de Strasbourg, Nancy et Metz jusqu'à 16 fois par jour.

Le territoire dispose également de 4 lignes de car TER desservant plusieurs fois par jour la ville de Sarrebourg au départ de : Igney-Avricout, Lutzelbourg, Morhange, Sarre-Union et de 12 lignes du réseau TIM au départ de : Abreschviller, Bataville, Blamont, Château Salins, Dabo, Dannelbourg, Dieuze, Drulingen, Hommert,

Niderhoff, Vallerysthal, Walscheid.

Horaires et tarifs sur www.simplicim-lorraine.eu

LES AIRES DE COVOITURAGE

La CCSMS a aménagé plusieurs parkings de covoiturage dans les communes suivantes :

Fénétrange, Héming, Moussey, Plaine-de-Walsch, Sarrebourg, Troisfontaines.

Nous vous proposons une application dédiée à notre territoire pour trouver des covoitureurs ou vous faire emmener.

Partagez vos trajets et vos frais grâce à IDVROOM!

Informations: www.isiauto.fr ou application smartphone IDVROOM











COVOITUREZ À DEUX PAS DE CHEZ



Pour simplifier le regroupement des covoitureurs, la **Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud** a aménagé 6 parkings de covoiturage situés à proximité des grands axes de circulation dans les communes suivantes :



FénétrangePlaine-

dans les aires de covoiturage en installant des born de recharge pour éhicules électriques et des abris vélo-moto. HémingSarrebourg

POUR TROUVER DES COVOITUREURS:

MousseyTroisfo

Connectez-vous sur le site www.isiauto.frou utilisez l'application IDVROOM @voiturage!









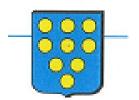


COMMUNE DE SAINT-QUIRIN/LETTENBACH

170 rue du Général de Gaulle 57560 SAINT-QUIRIN

> Téléphone : 03 87 08 60 34 Télécopie : 03 87 08 66 44

Messagerie: commune-st-quirin@mairiesaintquirin.fr







Saint-Quiri'Infos Saint-Quirin Tourisme









HORAIRES DES MESSES

JANVIER MARS

Dimanche 20 janvier à 10h30 Dimanche 17 mars à 10h30

ETAT CIVIL

DECES

Le 07 octobre 2018 : LEVY Serette domiciliée à la Maison de Retraite

Le 14 octobre 2018 : YESSAD Norbert domicilié à la Maison de Retraite

Le 03 novembre 2018 : UNTERNEHR Pierre domicilié à la Maison de Retraite

Le 04 décembre 2018 : SCHAEFFER Monique veuve VAN GULIK domiciliée à la Maison de Retraite

Le 30 décembre 2018 : GRAEFF Jean-Paul domicilié à Saint-Quirin

Le 02 janvier 2019 : JUNG Renée veuve LITTY domiciliée au Couaroïl

Le 10 janvier 2019 : DURAISIN Maria veuve CAUWET domiciliée à la Maison de Retraite

Le 11 janvier 2019 : JEUNESSE Edmond domicilié à la Maison de Retraite

Le 12 janvier 2019 : ACKERMANN Juliette veuve WOLFF domicilié à Saint-Quirin

Nos sincères condoléances

RECAPITULATIF DE L'ETAT CIVIL ANNEE 2018

NAISSANCES: 3 MARIAGE: 3 PACS: 1 DECES: 26